

BRIGADE ALSACE-LORRAINE

AMICALE

N° 67



Mes chers Camarades,

Ce Bulletin fait encore partie de la série 1952. Malgré mon appel paru au dernier numéro, je n'ai rien reçu à vous faire lire de la part de nos camarades.. J'ai glané le texte administratif dans diverses revues, afin de vous tenir au courant des avantages réservés aux Anciens Combattants.

Un coeur où n'afflue plus de sang malgré son aspiration désespérée est condamné à mourir.

Amicalement,

Cdt. Paul MEYER

N O S M O R T S

CARNET NOIR

Nous apprenons avec peine par une convocation revenue revêtue de la mention "décédé", la mort de notre camarade aveugle

S T R M A D

à Chèvremont (Territoire de Belfort)

Nous prions sa famille de trouver ici l'expression sincère de nos condoléances émues.

D I S T I N C T I O N

Nous avons appris avec plaisir la nomination au grade de Capitaine de notre camarade André T H I R I O N.

(Affaires Indigènes - Bureau du Territoire
OUEZZANE - Maroc)

Nous prions notre camarade d'accepter nos plus vives félicitations.

S U G G E S T I O N S

La section "P" est loin de Strasbourg autre capitale, ne serait-ce qu'au titre du siège du CC ! Les frais de déplacement pour venir aux réunions du CC sont énormes. La question suivante est donc posée :

" N'y a-t-il pas parmi les gens qui vont en voiture à Paris (ou reçoivent des camions venant de la Capitale) quelqu'un qui puisse avoir l'occasion de faciliter au moins l'un des trajets ? "

" Là encore, c'est une question de liaison entre les anciens et il ne faut pas perdre le contact. Autrement la section de Paris demanderait à pouvoir garder la totalité des cotisations annuelles de ses membres pour sa caisse".

J'ajouterai volontiers que le CC est toujours assez bien informé et en contact avec les strasbourgeois pour savoir longtemps à l'avance de quels moyens de transport pourraient disposer nos camarades de Strasbourg pour emmener ou ramener les parisiens. Si réellement les strasbourgeois ne trouvent pas de solution, il n'y a qu'à dissoudre l'Amicale.

.....

.....

On me dit encore un moyen de donner au CC un fond de roulement :

" Il serait possible de trouver parmi les anciens ayant de belles situations ou gagnant honorablement leur vie :

- 1) peut-être quelques souscriptions de 10.000 frs. (5 par exemple)
- 2) peut-être quelques souscriptions de 5.000 frs. (10 ?)
- 3) un assez grand nombre de gens disposés à payer 1.000.- frs. au lieu de 100.- (50 ?). Cela pourrait faire la jolie somme de 150.000.- frs.

C'est bien vrai. On a parlé de ces fameuses cartes spécialement conçues pour renflouer la caisse de l'Amicale.

Je vous pose la simple question suivante : si nous avions tant attendu et tergiversé en 1944, y aurait-il jamais eu une Brigade Alsace-Lorraine ?

Paul MEYER

=====

N O S V I V A N T S

CARNET ROSE

Le Capitaine et Madame André THIRION ont le plaisir de vous annoncer la naissance de leur fils G E R A R D à MACON le 8 avril 1953.
(4, Rue de Strasbourg)

Monsieur Georges THONY et Madame née ADOLF sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille FRANCOISE - ELISABETH le 26 avril 1953.
(47, Route de Lyon - ILLKIRCH)

Nous prions les heureux parents d'agréer nos félicitations les plus sincères et de croire à nos meilleurs voeux pour leurs enfants.

=====

A D R E S S E S

- PAULUS Jean - RIOTORD (Hte-Loire)
- MANG Paul - S.A.E. - B.P. 28 - BOBO-DIOULASSO (Hte-Volta)

Voici l'adresse d'un Ancien de la B.A.L. que la section de METZ pourrait utilement contacter :

- GERARD Edouard - LETTENBACH par ABRESCHWILLER (Moselle)

=====

V I E D E S S E C T I O N S

" C. C. "

=====

L'assemblée Générale primitivement prévue pour le 29 mars 1953, (cette date occasionne pas mal de difficultés, étant le dimanche des Rameaux, ensuite nous tombons dans la période de Pâques) nous avons donc reporté l'Assemblée Générale au dimanche 17 mai 1953 à 10 heures, au même endroit, c.à d. Restaurant de la Pâresse - Rue du Vieux Marché aux Poissons - Strasbourg.

L'ordre du jour ne subit aucune modification.

Les inscriptions pour les repas, à la demande du Président de la section du Bas-Rhin, seront à adresser à : Amicale des Anciens de la Brigade Alsace-Lorraine - Rue du Vieux Marché-aux-Poissons - Strasbourg - pour le 1er mai.

R E C T I F I C A T I O N

On nous prie d'insérer :
 MM. Paul MEYER et Pierre LEMBLE de la section HR ont envoyé procuration
 au CC pour la réunion du 13 janvier 1953. Ils ne peuvent donc être considérés
 comme étant absents aux réunions du CC.

=====
 " H. R. "
 =====

A P P E L D U P R E S I D E N T

Mes chers Camarades, membres de la section du Haut-Rhin,

Il a été longuement question de vous lors de l'Assemblée générale de
 votre section, où vous ne fûtes pas. Je vous le dis franchement : nous avons
 décidé d'organiser un recensement pécunier. Chacun devra donc se décider pour
 savoir si oui ou non il peut trouver dans l'Amicale ce qu'il espère, ou s'il
 vaut mieux pour lui de se séparer définitivement du groupe des fidèles.

"Tout irait mieux, si nos camarades voulaient bien se donner la peine
 de ne pas se faire tirer l'oreille pour leurs cotisations.

Un peu de bonne volonté suffirait.

Pourquoi faut-il que tous les bons sentiments et toutes les bonnes inten-
 tions que nous savons exister au coeur de tous les Anciens de la B.A.L., ne
 se matérialisent-ils pas d'abord par le premier devoir que chacun de nous a
 de verser sa modeste contribution à la vie de l'Amicale."

"Nous nous efforçons de faire un travail constructif et nous y réussissons
 quelque fois même, malgré certaines mauvaises volontés ou incompréhension."

"Mais de grâce, payez votre cotisation. Et pour ceux encore assez
 nombreux, qui sont déjà en règle, nous les prions d'intervenir autour d'eux
 pour pousser les retardataires à faire le geste que nous sollicitons."

"Je sais bien que certains déclarent que notre existence ne représente
 plus d'utilité, que les questions touchant l'Amicale sont périmées et n'inté-
 ressent plus personne."

"J'invite ceux-là à prendre pendant quelques jours la place des membres
 de notre Comité actif. " Ils se rendront compte, s'ils sont de bonne foi, de
 leur erreur en constatant le nombre de camarades qui ont besoin de nous et
que nous aidons dans la mesure où nous pouvons le faire."

J'ai bon espoir. Encore une fois, vous voudrez bien entendre mon appel.

 PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE LA SECTION HAUT-RHIN
 DU 11 Février 1953

L'ordre du jour prévoyait :

1°) Assemblée générale de la section Haut-Rhin.

Elle est fixée au dimanche 8 mars 1953 au Restaurant UNION à MULHOUSE
 à 10 h.

Après la réunion un repas en commun est prévu dans le même local. Chaque
 membre sera convoqué individuellement.

2°) Divers :

A l'occasion du 11 novembre les tombes de nos camarades enterrés à
 ALTKIRCH ont été fleuries par les soins de la section.

Un cadeau a été offert aux enfants, d'un de nos membres décédé, pour
 la fête de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 23 h.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DU HAUT-RHIN DU 8 MARS 1953PROCES-VERBAL

L'ordre du jour prévoyait :

- 1°) Allocution du Président : Le président regrette l'absence de beaucoup de nos membres, et fait appel à tous les anciens pour une participation effective à notre Amicale autour de la France, malgré les graves questions qui semblent la diviser actuellement.
Une minute de silence est observée pour nos camarades morts au courant de l'année : Lieutenant SERRES, STRNAD.
- 2°) Rapport moral du secrétaire : il recueille l'approbation générale des membres présents.
- 3°) Rapport financier du trésorier : Les vérificateurs de compte MM.GROB et WEISS félicitent le trésorier pour l'excellente tenue des comptes de la section.
- 4°) Renouvellement du bureau : Les quatres candidats M^r.MEYER, LIBOLD, LUTRINGER, ERNST sont élus à l'unanimité.
- 5°) Assemblée Générale du CC / La section du Haut-Rhin délègue M.LIBOLD pour représenter la section à cette assemblée en qualité de Vice-Président.

La section demande :

- que la cotisation reste fixée à 100.- frs.
 - que la section du Bas-Rhin organise la fête de l'Amicale cette année
 - que notre représentant porte à la connaissance du CC la question de la stèle de Froidevonche, ainsi que celle du Bulletin de liaison.
- 6°) Bulletin de liaison : M.GROB demande instamment que le Bulletin de liaison continue à paraître comme par le passé.
Après l'appel fait à tous les chefs de l'Amicale, nous avons reçu deux réponses, nous espérons que d'autres réponses nous parviendront. En attendant nous continuerons la parution du Bulletin, suivant les possibilités.
 - 7°) Divers : La section avertit ses membres qu'elle fera encaisser les cotisations par recouvrement postal (ce qui fera 100.- frs. + 30.- = 130 frs.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.30

Mes chers Amis,

En ce 8 mars 1953, je déclare ouverte l'assemblée générale de la section du Haut-Rhin de l'Amicale des Anciens de la Brigade Alsace-Lorraine.

Je déplore avant toute chose l'absence de trop nombreux camarades. J'ose espérer que ce ne sont pas des faisons de santé, qui ont retenu la plupart loinde Mulhouse aujourd'hui. Sinon, je souhaite qu'ils guérissent rapidement.

Mon souvenir va avec vous tous vers nos camarades combattant actuellement sur des théâtres d'opération lointains. Ils sacrifient certainement là-bas ce qu'ils ont de plus cher, afin de nous conserver ici le peu de liberté qui nous reste...

Nous recevons parfois de tristes nouvelles, aussi est-ce avec un recueillement profond, que je vous prie d'observer avec moi une minute de silence à la mémoire de :

Lieutenant SERRES, et d'autres camarades, dont nous n'obtenons plus signe de vie.

Je viens de connaître le décès de notre camarade STRNAD.

Notre activité depuis la dernière assemblée générale a été à la mesure des besoins moraux des membres de la section. Si peu d'intérêt de leur part, appelle tout de même un dévouement incessant de quelques-uns et en les remerciant cordialement, je pense surtout à votre Comité, qui a su, par une aide

.....

qui a su, par une aide, de tous les instants, malgré de grosses difficultés de liaison et de déplacement, tant me soutenir et m'aider à diriger la section Haut-Rhin de la B.A.L. .

Je ne voudrais pas clore cette modeste introduction aux rapports, qui vont vous être présentés par le secrétaire et le trésorier, sans faire appel à la générosité de votre cœur et de votre esprit, afin que davantage d'Anciens malgré l'éloignement des victoires de 1944-45, assistent à nos très rares manifestations, telle cette assemblée. Qu'ils se souviennent de l'esprit de la Brigade ! Que dans la paix ils demeurent convaincus d'avoir alors choisi la meilleure part, dont ils restent et doivent demeurer les témoins, non d'une philosophie morte et désuète, mais d'une morale bien vivante, agissante et fructifiante. Leur témoignage évitera ainsi de grandes épreuves patriotiques, comme nous venons d'en vivre récemment. Que partout et toujours les Anciens fassent triompher l'idée française. Que les rares Anciens ayant conservé la flamme touchent les déçus, les blasés et les raniement. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons toujours nous dresser face à ceux qui pourraient oublier ce que la France représente d'immortel, de grand, de civilisé. Nous pourrons ainsi faire face de toute notre âme aux dangers si réels menaçant notre chère patrie.

Ensemble, à nouveau, nous saurons serrer les rangs, former un bloc de volontaires unis par la discipline librement consentie et par un même amour pour crier à pleine voix : Vive la France !

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DU HAUT-RHIN DU 8 MARS 1953

RAPPORT MOREL DU SECRETAIRE

C'est la 8ième fois que les membres de la section du Haut-Rhin se réunissent en Assemblée Générale.

Il y a huit ans, en effet, notre section fut constituée, et elle vit encore aujourd'hui. Le nombre de ses membres qui n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1951, semble pourtant stationnaire : nous comptons actuellement 121 inscrits, mais qui, hélas ! sont dispersés dans tout le département, voir même dans tous les pays.

Malgré cette dispersion, le Bureau auquel vous avez fait confiance essaie de son mieux de garder le contact avec tout le monde et de faire vivre cet esprit de camaraderie digne des années 1944-45.

Au cours de l'année écoulée le bureau de la section s'est réuni 4 fois. Plus de 200 lettres ont été expédiées sans compter les circulaires.

Au cours de ces réunions, le principal souci des membres du Comité fut toujours le renforcement des liens de camaraderie, de solidarité, entre les anciens de la Brigade et le souvenir de nos morts.

C'est dans ce but que la section a organisé une journée de souvenir et de camaraderie à l'inauguration de la stèle commémorative de Froideconche. Cette stèle, tant souhaitée, se dresse enfin sur le tertre où furent enterrés 32 des nôtres, et peut être la fierté de la section du Haut-Rhin. Le 21 septembre 1952 est, en effet, le point de mire de cette année d'activité : il constitue l'aboutissement de nombreuses discussions, projets et échange de lettres. Nous avons voulu faire de ce jour une journée de souvenir : la présence du Colonel MALRAUX, du Général JACQUOT, des familles de nos tués, de plus d'une centaine de membres de l'Amicale, le concours, sans limite, du Conseil Municipal de la commune de Froideconche et de toute la population, démontrent clairement que le souvenir de nos morts reste vivant et n'est pas lettre morte.

Journée de camaraderie ai-je dit : ceux qui ont participé à cette inauguration n'oublieront certainement pas la joie des copains retrouvés ;

.....

et la visite des champs de bataille des Vosges a sûrement ravivé leurs sentiments, à la pensée de la camaraderie du feu et du danger des années de guerre.

Voilà ce que fut cette journée qui restera dans les annales de la section comme une des plus belles réussites.

Comme par le passé, la section a continué à aider tous ceux qui étaient dans le besoin. Nous avons particulièrement pensé aux enfants d'un de nos camarades décédé. Pour l'avenir, nous demandons instamment, à tous les Anciens de nous signaler ceux qui sont nécessaires : il ne faut pas qu'un camarade souffre tant que notre section existe.

Au cours de nos réunions nous avons aussi discuté sur la parution et la vie de notre bulletin. Ce bulletin, seul organe de liaison entre les Anciens de la B.A.L., est menacé de disparaître. Au cours d'une réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur LIBOLD, il a été décidé de faire un dernier appel à toutes les bonnes volontés, à tous les anciens chefs de notre Brigade. Il ne faut pas que notre bulletin disparaisse, tué par le laisser-aller, l'oubli des sentiments qui ont fait de Froideconche une journée de l'Amicale. Ecrire un mot pour le bulletin constitue non seulement une parcelle de la vie de notre Amicale, mais aussi un simple signe de remerciement envers notre Président qui s'est chargé volontairement et de tout coeur de la rédaction.

Au nom de la section du Haut-Rhin, je fais un dernier appel à votre bonne volonté, à la bonne volonté de tous les Anciens, afin que les sentiments qui nous animaient en 1944-45 rejaillissent et continuent à nous unir grâce aux pages du bulletin. Le secrétaire : J. GROTZINGER

 CHIFFRES POUR LE RAPPORT OU L'APPEL CONCERNANT LA STELE DE
 -- FROIDECONCHE --

Facture Kreider P.	
SOULTZ (23.7.52)	47.400.- frs.
souscription	2.850.-
quête à Froideconche	5.400.-
	<u>8.250.- "</u>
Somme à couvrir	39.150.- frs.

APPEL AUX CAMARADES DE LA B.A.L.

Nous tenons à rappeler que la stèle de Froideconche commémorant le sacrifice de nos camarades tombés glorieusement dans les Vosges n'est toujours pas payée. Le montant total des souscriptions et de la quête qui a eu lieu le jour de la cérémonie s'élève à 8.250.- frs. pour une dépense de 47.400.- frs.

Il est du devoir de chacun d'entre nous, dans la limite de ses moyens, de compléter au plus tôt cette somme.

CEUX QUI ECRIVENT

" de VINH-LONG le 10 mars 1952 : Je suis en Indochine depuis quelques jours, à Vinh-Long exactement (à 140 Km. Sud-Ouest de Saïgon); je m'y plais, mais je souffre de la chaleur affreuse.

" Voici ma nouvelle adresse : Armand KAUFFMANN - S.P.81.426 (T.O.E.)

.....

Notre camarade ARMBRUSTER Jean-Luc - Secrétaire de Mairie - LE FLEIX (Dordogne) nous écrit : " Je vous donne quelques nouvelles de la Dordogne. Faites savoir à mes anciens camarades que je suis secrétaire de Mairie de LE FLEIX depuis le 15.9.51, marié et père d'un petit garçon âgé de sept mois, Roland-Luc, mon épouse se nomme Marie-Thérèse.

" Je fais partie de l'Amicale des Anciens de la Résistance, FFI groupe Loizeau, de la Dordogne. Et également porte-drapeau de la section Rhin et Danube de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Nous aurons une fête le 12 juillet avec la Général Boucaud, Ancien Rhin et Danube.

J'espère que tout va bien dans mon Alsace maintenant française. Je pense y aller avec ma femme cette année, entre le 7 et le 17 mars. J'ai toujours des nouvelles de l'ex-sergent Marotel, qui se trouve dans les Vosges. J'ai également des nouvelles de l'ex-sergent Haltès à Haguenau.

En espérant recevoir une réponse dans le plus bref délai, recevez cher Camarade, l'assurance de mes meilleurs sentiments. Mes amitiés à tous les Anciens de la B.A.L.. Bitschone est-il marié, je pense quelque fois aux bons moments et mauvais moments passés ensemble à la Brigade. "

(28.2.53)

=====

A B O N N E M E N T S

RENOUVELES ET POUR LESQUELS NOUS VOUS REMERCIONS : 267 + 310 + 274 + 82 + 197
273 + 136 + 144 + 202 + 187 + 4 + 288 + 175 + 85 + 11 + 207 + 313 + 314 + 73
182

CHANGEMENT d'ADRESSE RECU : 4 + 182

NOUVEAUX ABONNES : néant.

ABONNEMENTS A RENOUVELER : PICARD M. 75 + VALDAN 194 + VOINSON DE VILLARD 79 +
BIJON 275 + COLLAINÉ 5 + COMOLLI R. 205 + DOLLFUS J.J. 6 + Mme A. FUCHS 10 +
GERARD Charles 278 + GRIMM Edouard 151 + JULLIERE 212 + Lt. MAGINOT 311 +
MALRAUX A. 9 + Dr. SCHNEIDER 8 + ARGENCE 219 + BRIATTE 43 + CHILLES 37 +
FRANTZ F. (pasteur) 14 + GENTZBURGER Pierre 38 + GRAFF Ch. 36 + GROB A. 12 +
HERCKES 26 + HOLL M. 44 + LEITZ A. 56 + MALRAISON 53 + METZ Bernard 23 +
MEYER M. 35 + MOTTI A. 16 + PFOHL Charles 222 + RIEDINGER M. 21 + SION M. 24
THONY G. 58 + WINTER R. 29 + ALBERT 295 + LEHN Xavier 83 + NOEL A. 76 +
TESSIER G. 74 + ERNST Paul 122 + GREARD GOMONT 117 + JACOB André 120 + JAEGER
Pierre 90 + SCHLUMBERGER A. 121 +

=====

Le coin des resquilleurs

ABONNEMENTS SUPPRIMÉS PAR FAUTE DE PAIEMENT :

199 HOURTOULLE René + Dr. Jean RUBERT 269 + BASLER Jean 309 + CARNEVALLI Jean
291 +

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE REDACTION :

- 300.- frs. pour 12 numéros à adresser à Paul MEYER - 161, Rue Th. Deck
GUEBWILLER - CCP 138814 LYON.
- 50.- # pour tout changement d'adresse.

vvvvvvvvVVVVVVVVVVVVVV

PENSIONS DE GUERRE

N° 67 XI-XII - SUITE B.

Loi du 31 mars 1919

Le Journal Officiel N° 304 des 24 et 25 décembre 1951 (pages 12.851 et suivantes) a publié deux décrets N° 51.1465 et 51.1465 du 22 décembre 1951, concernant les nouveaux taux des pensions de guerre en vigueur à compter du 25 décembre 1951.

Nous publions ci-après les nouveaux tarifs des pensions et des allocations diverses qui s'y ajoutent. Les tableaux présentés permettront de calculer le montant des pensions.

Pensions d'invalidité (d'après le grade)
Armée de Terre, Air et Mer

TAUX ANNUELS APPLICABLES A COMPTER DU 25 DECEMBRE 1951

GRADE ET ECHELON	10%	25%	50%	75%	85%	100%
Colonel - 2e échelon	20.072	50.180	100.360	150.540	170.612	200.720
Cne de vaisseau 1er échel.	18.760	46.900	93.800	140.700	159.460	187.600
Lt.Colonel 2e échel.	17.408	43.520	87.040	130.560	147.968	174.080
Cne de Frégate 1er "	17.008	42.520	85.040	127.560	144.568	170.080
Chef de Btn. 2e "	16.520	41.300	82.600	123.900	140.420	165.200
Cne de corvette 1er "	16.096	39.240	78.480	117.720	133.416	156.960
Capitaine 4e échel.	14.680	36.700	73.400	110.100	124.780	146.800
" 3e "	14.248	35.620	71.240	106.860	121.108	142.480
Lt.de vaisseau 2e "	13.848	34.620	69.240	103.860	117.708	138.480
" " 1er "	13.432	33.580	67.160	100.740	114.172	134.320
Lieutenant 4e "	13.104	32.760	65.520	98.280	111.384	131.040
" 3e "	12.792	31.980	63.960	95.940	108.732	127.920
Enseigne de vais. 2e "	12.528	31.320	62.640	93.960	106.488	125.280
seau 1ère cl. 1er "	12.192	30.480	60.960	91.440	103.632	121.920
Sous-Lieutenant 3e échel	12.168	30.420	60.840	91.260	103.428	121.680
Enseigne de vais. 2e "	12.112	30.280	60.560	90.840	102.952	121.120
seau 2e cl. 1er "	11.128	27.820	55.640	83.460	94.588	111.280
Aspirant	10.792	26.980	53.960	80.940	91.732	107.920
Adj.-chef Maître principal	10.480	26.200	52.400	78.600	89.080	104.800
Adj. premier Maître	10.368	25.920	51.840	77.760	88.128	103.680
Sergent-Major, Maître	10.344	25.860	51.720	77.580	87.924	103.440
Sergent-chef Sd. " 1ère cl.	10.272	25.680	51.360	77.040	87.312	102.720
Sergent second maître 2e "	10.224	25.560	51.120	76.680	86.904	102.240
Cap.ch. Quart.Maître 1ère cl.	10.192	25.480	50.960	76.440	86.632	101.920
Cap.quartier Maître 2e "	10.168	25.420	50.840	76.260	86.428	101.680
Soldat, Matelot	10.112	25.280	50.560	75.840	85.952	101.120

NOTA. - Pour obtenir les taux intermédiaires (15, 30, 35, 40, 45, etc.) multiplier le taux de la pension de 10% par le pourcentage d'invalidité et diviser par 10.

EXEMPLE : Un Aspirant réformé à 50%. Taux à 10% $\frac{10.792 \times 50}{10} = 53.960$

OBSERVATIONS

A. - CALCUL DES PENSIONS D'INVALIDITE SUPERIEURES A 100%

I. - BENEFICIAIRES DE L'ARTICLE 12

Au taux de 100% du grade ajouter le complément de pension ci-dessous (identique pour tous les grades) d'après le nombre de degrés de surpension accordés au titre de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919 (Article 16 du code des pensions d'invalidité).

TAUX ANNUELS

A compter du 25.12.51		A compter du 25.12.51	
Pour 1 degré	frs. 4.228	Pour 6 degrés	frs. 25.368
- 2 degrés	" 8.456	- 7 -	" 29.596
- 3 -	" 12.684	- 8 -	" 33.824
- 4 -	" 16.912	- 9 -	" 38.052
- 5 -	" 21.140	- 10 -	" 42.280

II. - BENEFICIAIRES DE L'ARTICLE 10

(Article 18 du code des pensions)

Pension du grade majorée du quart.

III. - BENEFICIAIRES DES ARTICLES 10 et 12

Pension du grade augmentée du complément de pension fixé d'après le nombre de degrés de surpension accordée au titre de l'article 12. L'ensemble est également majoré du quart.

IV. - BENEFICIAIRES DU DOUBLE ARTICLE 10

ET DE L'ARTICLE 12

(9 ou 10 degrés)

La majoration du quart est supprimée. Elle est remplacée à dater du 1er janvier 1950, par une majoration égale à la pension du grade augmentée du complément de pension fixé au paragraphe I ci-dessus.

Cette nouvelle disposition concerne les invalides atteints d'infirmité multiples dont deux au moins leur auraient assuré, chacune prise isolément, le bénéfice de l'article 10.

Exemple : pension d'un soldat réformé à 100% + double article 10 + article 12, 10 degrés (Taux du 25.12.51) :

Pension du grade	frs. 101.120
Article 12 - 10 degrés	" 42.280
Total	" 143.400
Majoration de la pension	" 143.400

Total de la pension principale 286.800

B. - NOTA IMPORTANT

Les pensions au taux du grade ne s'appliquent pas aux militaires de carrière jouissant d'une pension proportionnelle ou d'une retraite d'ancienneté. Cette dernière se cumule avec la pension d'invalidité au taux de soldat.

C. - ALLOCATIONS DIVERSES - TAUX ANNUELS

Les allocations diverses (N°1, 2, 3, 4 et 4bis, 5 et 5bis, 6, 7, 8, allocation spéciale aux réformés de 60 à 80%, statut des grands mutilés, indemnité de soins aux tuberculeux, majorations pour enfants) qui s'ajoutent à la pension principale sont d'un taux identique pour tous les grades. Elles se cumulent d'après les règles exposées aux tableaux ci-après .

.....

ALLOCATIONS DIVERSES (TAUX ANNUELS)

Pourcentage d'invalidité	Allocations diverses Grands Invalides	Allocations du statut des Grands Mutilés (C)	A. - Les allocations N° 1, 2, 3 4 sont à remplacer par celles ci-dessous pour les non-bénéficiaires du statut des Grands Mutilés : A compter du 25-12-51
	A compter du 25-12-51	A compter du 25-12-51	
85%	N°1 : 17.316)	54.512	85%, allocation N°1 ; fr.34.632
90%	N°2 : 20.780)	81.768	90% - 2 : " 41.560
95%	N°3 ; 27.708) (A)	109.024	95% - 3 : " 55.416
100%	N°4 : 34.636)	136.280	100% - 4 : " 69.272
(1 degré)	N°5 : 146.764	57.264	B. - Pour les aveugles, bi-amputés et paraplégiques, l'allocation 5bis est portée à : à compter du 25.12.51 = N° 5 bis - 398.240
(2 -)		63.272	
(3 -)		69.280	
(4 -)		75.288	
(5 -)		81.296	
100% (6 -)		87.304	
+ art. (7 -)		93.312	
12 (8 -)		99.320	
(9 -)		105.328	
(10 -)		111.336	
100% + art.10	N°5bis 373.416	95.508	ALLOCATION N° 4 bis Aux non-bénéficiaires du statut des Grands Mutilés. Grands Invalides pensionnés à 95 ou 100% (non bénéficiaires des art.10 ou 12) pour plusieurs infirmités dont la plus grave est de 85% au moins et dont la somme arithmétique des % est située :
(1 degré)	(12.412	103.512	A compter du 25.12.51
(2 -)	(24.824	106.252	entre 105 et 145% ...12.412
(3 -)	(37.236	108.992	- 150 et 195% ...24.824
100% (4 -)	(49.648	111.732	- 200 et 295% ...49.648
+ (5 -)	(62.060	114.472	- 300 et 395% ...74.472
art. (6 -)	(74.472	117.212	- 400 et plus ...99.296
10 (7 -)	(86.884	119.952	L'allocation 4 bis se cumule avec les allocations 3 et 4/ Les invalides qui peuvent prétendre à la fois à l'allocation 4bis et à l'allocation 7 reçoivent la plus avantageuse.
+ (8 -)	(99.296	122.692	C. - Les allocations du statut des Grands Mutilés sont à remplacer par les suivantes lorsqu'elles sont plus avantageuses.
art (9 -)	(111.708	125.432	AMPUTES : A compter du 25.12.51
12 (10 -)	(124.120	128.172	Désarticulation tibio-tarsienne frs. 21.828
100%	N°6.310.300	163.536	Amputation jambe (au-dessus du genou) frs. 40.844
+ double art.10 + article 12,9 ou 10 degrés			
C. - L'allocation du statut des Grands Mutilés se cumule avec les allocations allouées aux Grands Invalides à l'exclusion des allocations 4 bis et 7 et de l'indemnité de soins allouée aux tuberculeux. La qualité de "Grand Mutilé" de guerre fait l'objet de règles très précises.			Amputation sous-trochantérienne ou sous-tubérositaire 174.392
Amputation de la cuisse ou du bras fr.122.536			Amputation de l'avant-bras frs. 62.668
Désarticulation de la hanche ou de l'épaule fr.218.048			
Désarticulation du poignet fr. 43.644			

BLESSES CRANIENS

1ère catégorie	54.512
2e -	109.024
3e -	163.536
4e -	218.048
AVEUGLES	267.092

ALLOCATION N° 7

Amputés d'un membre non bénéficiaires du statut des Grands Mutilés. Se cumule avec les autres allocations spéciales aux Grands Invalides.

A compter du 25.12.51

Poignet ou jambe A(I)	9.920	B(II)	4.960
Avant-bras	14.880	7.440
Coude ou genou	19.840	9.920
Bras ou cuisse	29.760	14.880
Tibio-tarsienne	4.960	2.480
Sous-tubérositaire ou trochantérienne	19.840		
Désarticulation épaule ou hanche	24.800		

(I) Colonne A - Allocation - NON cumulée avec une autre allocation aux Grands Invalides.

(II) Colonne B - Cumulée avec une autre allocation aux Grands Invalides.

ALLOCATION N° 8

Une allocation aux Grands Invalides portant le N° 8 est attribuée à compter du 1er janvier 1952 aux bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919 (Art.18 du code des pensions) : aveugles, paraplégiques, hémiplegiques, amputés ou impotents de deux membres, amputés de deux mains. Le taux de cette allocation est fixé à 100.000 frs par an. L'allocation N° 8 se cumule avec les allocations aux Grands Invalides N° 5bis, 6 et 7.

ALLOCATION SPECIALE POUR LES REFORMES DE 60 A 80%

La loi du 31 déc. 1951 a créé à compter du 1er janv.1952 des allocations spéciales en faveur des invalides de 60 à 80%. Ces allocations sont les suivantes :

Pour 60% allocation annuelle de	6.000f
- 65% - - - - -	6.000
- 70% - - - - -	7.000
- 75% - - - - -	7.000
- 80% - - - - -	8.000

L'allocation spéciale peut se cumuler avec l'allocation N° 7.

INDEMNITE DE SOINS AUX TUBERCULEUX

Cette indemnité ne se cumule ni avec l'allocation 5bis, ni avec les allocations du statut des Grands Mutilés.

La pension du réformé à 100% pour tuberculose est la suivante :

A compter du 25.12.51

Pension (soldat)	101.120
Allocation N° 4	69.272
Indemnité de soins	248.676
Total	419.068

MAJORATIONS POUR ENFANTS

I. Invalides à 85% et au-dessus.

Les enfants atteints d'une maladie incurable les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie, ouvrent droit, lorsque leur père ne peut plus prétendre aux prestations familiales, à une allocation spéciale dont le montant annuel est :

Cette allocation n'est pas cumulable avec aucun autre supplément familial attribué au titre du même enfant.

Pour une invalidité de :

Taux au 25-12-51

100%	Frs.	25.028
95%	"	21.344
90%	"	17.660
85%	"	13.976

II. Dues aux invalides à moins de 85% ne bénéficiant pas de prestations familiales. Elles sont acquises pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 18 ans. Les enfants atteints de maladie incurable, les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie, conservent le bénéfice de ces majorations au delà de 18 ans. Pour les invalides de 85% et plus, les majorations sont remplacées par les allocations du code de la famille, s'ils ne les perçoivent pas déjà à un autre titre.

A compter du 25.12.51

A compter du 25.12.51

80%	10.176	40%	5.088
75%	9.540	35%	4.452
70%	8.904	30%	3.816
65%	8.268	25%	3.180
60%	7.632	20%	2.544
55%	6.996	15%	1.908
50%	6.360	10%	1.272

Le décret d'application et les instructions pour la mise en paiement des rappels ne sont pas encore publiés à la date du 1er octobre 1952

